
CONSEIL MUNICIPAL DE PARCAY-MESLAY

Session du 29 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf juin à vingt heures et trente minutes les membres du Conseil Municipal de Parçay-Meslay, légalement convoqués le vingt-trois juin, se sont réunis en séance publique, en Mairie principale, sous la présidence de Monsieur Bruno FENET, Maire.

Membres

en exercice : 19

Présents : 18

Etaient présents : Monsieur Bruno FENET, Madame Agnès NARCY, Madame Christine BOULAY, Monsieur Damien MORIEUX, Madame Eugénie TERRIEN, Monsieur Jean-Marie GALPIN, Monsieur Jean-Pierre GILET, Madame Marie-Christine CAUWET, Monsieur Gérard BLANCHARD, Madame Stéphanie BORREGA, Madame Angélique BOUE, Madame Sophie CARTIER, Monsieur Jean-Marc GILET, Monsieur Jean-Dominique MARCHADIER, Monsieur Géraud PAPON, Madame Brigitte RICHARD, Monsieur Matthieu TABURET, Madame Slavica TANKOSKA.

Pouvoir : 1

Monsieur Laurent MARCHAIS donne pouvoir à Monsieur Damien MORIEUX.

Absents : 1

Etait absent : Monsieur Laurent MARCHAIS

Votants : 19

A été élu secrétaire de séance à l'unanimité : Monsieur Géraud PAPON

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Délibération n° 2023-34

Délibération portant approbation de l'avenant n°1 à la convention de convention de délégation de compétences pour l'organisation des transports scolaires

Par délibération en date du 30 mars 2023, le Conseil Municipal a approuvé la convention de délégation de compétences pour l'organisation des transports scolaires avec le Syndicat des Mobilités de Touraine (S.M.T) et autorisé Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Aux termes de l'article 1 de la convention : « **Le SMT délègue aux autorités organisatrices déléguées, l'organisation et le fonctionnement du transport scolaire pour assurer la desserte des établissements d'enseignement suivants :**

- Collège Gaston Huet de Vouvray
- Ecoles maternelle et élémentaire de Vouvray
- Collège Sainte-Thérèse à Vouvray »

Or, le Syndicat des Mobilités de Touraine a informé les Communes que la Région Centre-Val-de-Loire acceptait de prendre à sa charge la navette inter-collèges moyennant une inscription spécifique au réseau Rémi pour les enfants concernés.

Dans ce contexte, il est donc proposé de modifier, par avenant, l'article 1 de la convention comme suit :

« Les élèves inscrits au Collège Sainte-Thérèse pourront bénéficier du service mis en place par les Communes de Vouvray, Parçay-Meslay, Rochecorbon et Vernou-sur-Brenne jusqu'au Collège Gaston Huet sous réserve d'une inscription au service auprès des services municipaux de la Commune de résidence.

Les élèves inscrits au Collège Sainte-Thérèse souhaitant bénéficier du service de liaison inter-collèges mis en place par la Région Centre-Val-de-Loire devront impérativement s'inscrire à ce service selon les modalités prévues par la Région (plus d'informations sur www.remi-centrevalde Loire.fr). L'inscription et l'utilisation de la liaison Rémi inter-collèges ne font pas l'objet d'une prise en charge par le SMT ni par les communes ».

Les autres articles de la convention sont inchangés.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu le Code des Transports, et notamment ses articles L. 3111-7 à L. 3111-10,
Vu l'article L.213-11 du code de l'Éducation,

Vu la convention de délégation de compétences pour l'organisation des transports scolaires approuvée par délibération du Conseil Municipal du 30 mars 2023,

Vu le projet d'avenant,

Vu l'avis favorable de la Commission Enfance, jeunesse, aînés, solidarité du 7 juin 2023,

Sur le rapport de Madame Eugénie TERRIEN, Adjointe :

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré :**

-APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de délégation de compétences pour l'organisation des transports scolaires figurant en annexe.

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de délégation de compétences pour l'organisation des transports scolaires et tout document s'y rapportant.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

- 19 VOIX POUR
- 0 VOIX CONTRE
- 0 ABSTENTION

Le secrétaire de séance,


Géraud PAPON

Le Maire,

Bruno FENET

